

HP/HP.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 22 AOUT 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES, DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 390 / PR/MAISD/DAI- ANNEE 1963

SOMMAIRE :

Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	I
J.O.R.D.	I
MAISD	8
MEFP	4
MFT	4
L	4
SGCM	20
SGAN	20
SPR	20
DP	4
CF	2
SF	2
FP	2
FB	10
DI	2
TRESOR	I
INFO-RADIO	I
Départ.S-O	I
Départ.N-O	I
S/P.Aplahoué	I
S/P.Djougou	I
Intéressés	2

- VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. Bertin AGOSSOU AWHADI, Sous-Préfet par intérim de Djougou est nommé Sous-Préfet par intérim d'Aplahoué en remplacement de M. Lucien Gaston CHABLIS.

ARTICLE 2.- M. Lucien Gaston CHABLIS, Sous-Préfet d'Aplahoué, est nommé Sous-Préfet de Djougou en remplacement de M. Bertin AGOSSOU AWHADI.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

H. M A G A.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,